

Nombre de membres :	afférents au Conseil	11
	en exercice	11
	qui ont délibéré	11

Date de la convocation :	16 mai 2014
Date d'affichage :	03 juin 2014

Séance du Vendredi 25 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 23 mai à 20 h 30 le Conseil Municipal d'ORMOY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Patrick GALLAUZIAUX ; Maire.

Présents : BOUVINET Stéphanie, GALLAUZIAUX Patrick, LEONARD Catherine, MAUJEAN Éric, MUNSCHY Yannick, POPULUS Jean-Luc, RIMET Julien, SYLVESTRE Laëtitia, VERNIER Franck, VERNIER Hubert, VINCENOT François.

Absents excusés : _____.

A été élue secrétaire de séance : SYLVESTRE Laëtitia.

2014-43.) Ventes de fonds de coupes.

Après un examen par les garants du bois des arbres non exploités par les affouagistes dans les délais impartis dans les parcelles n° 16, 17, 18 et 19 au bois de la Manche, il s'avère qu'il reste au minimum une centaine de stères à exploiter.

Ce volume ne concerne que les houppiers des arbres vendus et les futaies abattues par les affouagistes qui n'ont pas été exploités.

Les futaies griffées d'une croix non abattues ainsi que le bois débité et enstéré par les affouagistes ne doivent pas être touchés.

Le Maire propose de constituer un lot unique qui sera proposé en priorité aux habitants de la commune par soumission cachetée. Un prix de réserve sera fixé par le Maire et les garants du bois compte tenu de l'importance du lot et d'un prix minimum constaté pour les ventes de ce type aux professionnels.

Le délai de réponse à cette offre sera fixé à 15 jours.

L'exploitation du lot devra être terminée pour le 30 septembre 2014.

Passé ce délai, si aucune offre supérieure au prix de réserve ne nous est parvenue, il sera demandé à l'ONF de vendre ce lot à un professionnel moyennant un prix minimum convenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre en vente aux conditions fixées ci-dessus le lot de « fonds de coupes » situé dans les parcelles n° 16, 17, 18 et 19 au bois de la Manche.

2014-44.) Examen du programme des travaux en forêt proposés par l'ONF pour 2014.

L'ONF nous a présenté début avril le programme des travaux qu'il est souhaitable de réaliser cette année dans notre forêt.

Une visite sur le terrain a eu lieu samedi 11 mai avec notre agent patrimonial de l'ONF pour examiner en commun de l'opportunité et de l'importance des travaux à réaliser dans la forêt cette année. A la suite de cette visite le programme des travaux a légèrement été revu.

Il en résulte qu'un nouveau programme nous a été remis tel qu'il figure dans le tableau ci-dessous.

N° de Parcelle	Inv est	Nature des travaux	Q	U	Prix unitaire	Montant HT	Tx TVA	TVA	Montant TTC	Retenu
7j, 7r	Oui	Dégagement de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements.	6,91	Ha	900,00 €	6 219,00 €	10%	621,90 €	6 840,90 €	Oui
21r, 22r	Oui	Dégagement de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements.	4,73	Ha	950,00 €	4 493,50 €	10%	449,35 €	4 942,85 €	Oui
25	Oui	Nettoisement de jeune peuplement avec maintenance des cloisonnements.	3,8	Ha	1 000,00 €	3 800,00 €	10%	380,00 €	4 180,00 €	Oui
33	Oui	Ouverture de cloisonnements d'exploitation au Broyeur	5,1	Ha	110,00 €	561,00 €	10%	56,10 €	617,10 €	Oui
33 (côté route)	Oui	Dégagement de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements.	3,4	Ha	800,00 €	2 720,00 €	10%	272,00 €	2 992,00 €	Oui
33 (côté route)	Oui	Travaux préalables à la régénération : broyage en bandes de végétation herbacée, semi-ligneuse ou ligneuse de faible diamètre : diamètre moyen < 3 cm, maximum de 5 cm.	3,4	Ha	190,00 €	646,00 €	10%	64,60 €	710,60 €	Oui
33 (côté route)	Oui	Travaux préalables à la régénération : Préparation du sol : Sous-solage des lignes de plantation (Une ligne de plant tous les 8 m.	3,4	Ha	430,00 €	1 462,00 €	10%	146,20 €	1 608,20 €	Oui
					TOTAL	19 901,50 €		1 990,15 €	21 891,65 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ainsi qu'il est précisé dans le tableau ci-dessus le programme des travaux à réaliser par l'ONF dans la forêt en 2014.

2014-45.) Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Le conseil d'administration du CCAS d'ORMOY est composé comme suit :

- Un président : le maire de la commune ;
- 4 membres élus par le conseil municipal en son sein ;
- 5 membres nommés par le maire.

Conformément au décret N° 95-562 du 06 mai 1995, dans le but de renouveler les 10 membres du conseil d'administration du CCAS, M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les 5 membres qu'il a nommé ; à savoir :

Les 5 membres nommés par le maire :

Mme	LEVERT	Françoise	70500	ORMOY
Mme	PARISOT	Christiane	70500	ORMOY
Mme	PERRIN	Mauricette	70500	ORMOY
Mme	GALLAUZIAUX	Chantal	70500	ORMOY
Mme	VERNIER	Marie-Noëlle	70500	ORMOY

Le Conseil Municipal décide de désigner en son sein les 4 autres membres du conseil d'administration du CCAS (Le Maire étant Président de droit) ; à savoir :

Les 4 membres désignés au sein du Conseil municipal :

Président	GALLAUZIAUX	Patrick (Maire)	70500	ORMOY
Mme	BOUVINET	Stéphanie	70500	ORMOY
Mme	SYLVESTRE	Laëtitia	70500	ORMOY
Mme	LEONARD	Catherine	70500	ORMOY
M	MAUJEAN	Éric	70500	ORMOY

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité la composition du Conseil d'Administration du CCAS et les 5 membres du CCAS désignés par le Maire.

Désigne en son sein les 4 autres membres du conseil d'administration du CCAS susnommés.

2014-46.) Proposition des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune de moins de 2 000 habitants, il est constitué une commission communale des impôts directs (CCID) composé du Maire et de son Adjoint délégué et de 6 commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat municipal.

Aussi, il convient à la suite des récentes élections de procéder à la constitution une nouvelle commission.

Les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants **sont désignés par le Directeur de Finances publiques** sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Parmi cette liste, doit obligatoirement figurer un titulaire et un suppléant domiciliés en dehors de la commune. La commune comportant un ensemble boisé de plus de 100 hectares, le conseil doit également désigner un commissaire titulaire et un commissaire suppléant propriétaire de bois ou d forêt.

Proposition par le Conseil des 12 commissaires Titulaires :

Civ.	NOM	PRENOM	Résidence	Observations
M	PARISOT	Rémi	70500 ORMOY	
M	VERNIER	Hubert	70500 ORMOY	
Mme	BOUVINET	Stéphanie	70500 ORMOY	
Mme	JENN	Régine	70500 ORMOY	
M	POPULUS	Jean-Luc	70500 ORMOY	Agriculteur
M	SYLVESTRE	Jean-Louis	70500 ORMOY	
M	BROCHART	Christian	70500 ORMOY	
M	MUNSCHY	Yannick	70500 ORMOY	

M	VERNIER	Robert	70500 ORMOY	
M	VERNIER	Gabriel	70500 ORMOY	Propriétaire de bois
M	VINCENOT	François	70500 ORMOY	Propriétaire de bois
M	SARRAZIN	Albert	70210 POLAINCOURT	Non Résident - Propriétaire de bois

Proposition par le Conseil des 12 commissaires Suppléants :

Civ.	NOM	PRENOM	Résidence	Observations
M	VERNIER	Christophe	70500 ORMOY	
M	MAUJEAN	Éric	70500 ORMOY	
M	VERNIER	Franck	70500 ORMOY	
M	MENIERE	Jean-Louis	70500 ORMOY	
M	VINCENOT	Christophe	70500 ORMOY	
Mme	SYLVESTRE	Laëtitia	70500 ORMOY	
Mme	MENIERE	Diane	70500 ORMOY	Eleveuse de moutons
Mme	DONGUY	Jacqueline	70500 ORMOY	
M	CARD	Éric	70500 ORMOY	
M	MUNSCHY	Yves	70500 ORMOY	Propriétaire de bois
M	MOUGIN	Pierre	70500 CORRE	Non Résident - Propriétaire de bois
M	GALLAUZIAUX	Roger	70320 CORBENAY	Non Résident dans la commune

Ces 2 listes sont approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2014-47.) Remboursement de cautions pour 2 appartements loués.

Le Maire souhaite procéder au remboursement des cautions pour 2 appartements situés au 14 rue Antoine Lumière au-dessus de la Mairie. Ces 2 appartements ayant été restitués en bon état et les locataires étant à jour de leurs loyers.

- 1) Appartement N° 3 studio+ loué à Madame Marie-France CARD ; montant de la caution à rembourser : 192,00 €.
- 2) Appartement N°2 (F3) loué à Madame Julie MERCIER et Tony AWIGNANO : montant de la caution à rembourser : 281,09 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour le remboursement de ces deux cautions par le Maire aux anciens locataires.

2014-48.) Participation aux voyages scolaires à l'étranger organisés par le Lycée BELIN.

Le Lycée Edouard BELIN sollicite les municipalités qui souhaitent accorder une participation aux voyages scolaires pédagogiques à l'étranger pour les élèves de leur commune.

Deux élèves de la commune sont inscrits pour cette année scolaire, il s'agit de BOUVINET Justin et de CHIPEAUX Léa. La participation demandée aux familles est de 498,00 €.

Le Maire propose d'accorder une aide de 50,00 € à chaque famille qui sera déduite par le lycée BELIN de la participation demandée aux familles, cette participation étant par ailleurs anticipée au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide de 50,00 € aux familles pour alléger leur participation aux voyages scolaires pédagogiques organisés par le lycée Edouard BELIN.

2014-49.) Décision modificative Budgétaire.

Budget ASSAINISSEMENT : Décision modificative N° 1.

Cette décision modificative a pour objet l'ajustement des centimes.

1) Section **INVESTISSEMENT – Dépenses**

Au 020 (Dépenses imprévues investissement) : faire - 0.02 centimes.

AU 040 Opérations d'ordre entre sections – **Article 13913** (Subventions réseau) :
faire + 0,02 centimes.

2) Section **INVESTISSEMENT – Recettes**

Au Chapitre 10 – Article 10222 (FCTVA) : faire + 0.05 centimes.

AU 040 Opérations d'ordre entre sections – **Article 281532** (Réseau d'assainissement) :
faire – 0,05 centimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative au budget assainissement.

2014-50.) Modification du contrat de travail de Monsieur VERNIER Gabriel pour assurer la gestion de la salle des fêtes.

Dans le but d'intégrer les tâches liées à la gestion de la salle des fêtes au contrat de travail de Monsieur VERNIER Gabriel, le Maire propose de passer de ½ heure de travail par semaine à 1h00 par semaine.

Cette solution devra être proposée à Monsieur VERNIER Gabriel pour approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette solution à l'unanimité.

2014-51.) Conventionnement avec la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône relative à la formayon « Certiphyto Territorial ».

La CCHVS pilote la formation « Certiphito territorial » pour l'ensemble des agents des communes membres afin de pouvoir bénéficier d'un tarif de groupe : 1 200 €.

Pour la commune d'Ormoy, i agent participe à cette formation et au repas de midi. La participation qui nous est demandée est de 107 € (86 € formation + 21 € pour 2 repas).

Le Maire demande au conseil son autorisation pour signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord au maire pour signer cette convention.

2014-52.) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

52-A) Désignation des quatre correspondants "TELEALERTE" pour la Préfecture.

A la demande de Monsieur le Préfet en date du 7 mai 2014 le Monsieur le Maire a désigné les quatre correspondants des alertes automatisées ; à savoir :

Priorité	Nom du Responsable à contacter	Fonction au sein de la Commune	Numéro de téléphone (Fixe ou mobile)
1	M. PERRIN Jean-Noël	Chef du CPI	03 84 92 54 51
2	M. GALLAUZIAUX Patrick	Maire	03 84 92 53 75 – 06 40 28 01 46
3	M. VERNIER Hubert	2 ^{ème} Adjoint	06 58 74 59 51
4	Mme BOUVINET Stéphanie	1 ^{er} Adjoint	03 84 92 61 94 – 06 48 51 56 97

52-C) Délégation aux différentes commissions de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône.

La commune se doit d'être représentée dans chacune des commissions de la CCHVS.

Le Maire souhaite que dans chaque commission soit désigné 1 délégué et 1 délégué suppléant en fonction de ses compétences ou des intérêts qu'il porte.

Il nous faudra sans doute aménager quelque peu nos propres commissions afin de mieux coller aux commissions de la CCHVS.

COMMISSIONS CCHVS 2014	Vice-Président
Développement économique et industriel	Jean-Luc QUIVOGNE
Délégué 1 :	VINCENOT François
Délégué 2 :	MUNSCHY Yannick
Habitat et Logement	Viviane CARSANA
Délégué 1 :	VINCENOT François
Délégué 2 :	RIMET Julien
Finances – Administration générale	Lydie BILICHTIN
Délégué 1 :	GALLAUZIAUX Patrick
Délégué 2 :	SYLVESTRE Laëtitia
Voirie – SPANC	Sylvain Saint AVIT
Délégué 1 :	VERNIER Hubert
Délégué 2 :	VINCENOT François
Délégué 3 :	POPULUS Jean-Luc
Périscolaire	Christiane LITZLER
Délégué 1 :	BOUVINET Stéphanie
Délégué 2 :	LEONARD Catherine
Bâtiments – Gestion des biens	Serge BRESSON
Délégué 1 :	GALLAUZIAUX Patrick
Délégué 2 :	VERNIER Hubert
Développement numérique – NT	Loïc RACLOT
Délégué 1 :	GALLAUZIAUX Patrick
Délégué 2 :	LEONARD Catherine
Développement Touristique – Culture	Marie-Laure FIDON
Délégué 1 :	GALLAUZIAUX Patrick
Délégué 2 :	MAUJEAN Éric
Délégué 3 :	VINCENOT François
Jeunesse – Sport – Associations	Francine de PAOLA
Délégué 1 :	BOUVINET Stéphanie
Délégué 2 :	SYLVESTRE Laëtitia
Espaces naturels – Environnement – Forêt	Nicolas PIERRE
Délégué 1 :	MUNSCHY Yannick

Délégué 2 :	VERNIER Franck
Délégué 3 :	MAUJEAN Éric

52-B) Délégation au SICTOM du Val de Saône.

La compétence « Enlèvement et traitement des ordures ménagères » relève de la compétence de la CCHVS. Néanmoins, chaque commune doit désigner 1 délégué et 1 délégué suppléant au SICTOM.

Le délégué en titre est : **GALLAUZIAUX Patrick.**

Le délégué suppléant est : **VERNIER Hubert.**

52-C) Autres Délégation et Représentations.

Délégation SCOT Pays Vesoul Val de Saône	Transport – Très haut débit
<i>Titulaire :</i>	GALLAUZIAUX Patrick

Délégation Office de Tourisme des Hauts du Val de Saône	
<i>Titulaire :</i>	GALLAUZIAUX Patrick
<i>Suppléant :</i>	MAUJEAN Éric

Appel à candidature pour désigner un représentant de la commune au sein du Conseil d'administration le l'association locale de l'ADMR des cantons de Jussey/Vitrey/Combeaufontaine.

Le délégué désigné pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'ADMR est : **SYLVESTRE Laëtitia.**

52. D) Visite du Centre Opérationnel et de Renseignements de la Gendarmerie (CORG) de VESOUL

La gendarmerie de Jussey organise une visite au Centre Opérationnel et de Renseignements de la Gendarmerie (CORG) de VESOUL Le mardi 27 mai à 18h00.

Il n'est peut-être pas trop tard pour s'inscrire si des membres du conseil souhaitent effectuer cette visite.

52. E) Formations forêt (COFOR/ONF).

Différentes formations à la forêt sont organisées par les COFOR conjointement avec l'ONF. Un calendrier a été établi pour cette année.

Pour la Haute-Saône, une réunion "Affouage et cession" aura lieu à Citey le lundi 16 juin.

Une autre réunion "Elus, forêt, bois : Les essentiels pour agir" aura lieu à Saint-loup Sur Semouse le vendredi 4 juillet.

52.F) Absences du Maire.

Le Maire sera absent la semaine du 26 mai au 1^{er} Juin ainsi que pendant la période du 5 juin au 3 juillet.

Les 1^{er} et 2^{ème} Adjointes assureront le remplacement du Maire pendant ces périodes.

52. G) Réunions ayant lieu pendant les absences du Maire.

- Assemblée Générale d'Ingénierie 70 le Jeudi 5 juin à 18h00 à l'amphithéâtre de l'IUFM à VESOUL
- Assemblée générale ordinaire de SICAE EST le vendredi 13 juin à 9h30 à la salle de convivialité de GEVIGNEY et MERCEY.
- Assemblée générale ordinaire du CAUE le Vendredi 6 juin à partir de 9h30 Hôtel du Département – Espace René Cassin.
- Assemblée générale électorale e l'AMF 70 le vendredi 6 juin 2014 de 18h00 à 20h00 à la mairie de Vesoul.

51. H) Organisation des animations et festivités du 14 juillet.

A 9h30, Montage des stands et préparation des jeux.

A 11h30, cérémonie de la célébration de l'anniversaire du 14 juillet 1789 avec dépose de gerbes au monument aux morts.

Cette cérémonie sera suivie du pot de l'amitié entre les habitants à la salle des fêtes.

Pour ceux qui voudront continuer la journée ensemble, organisation d'un repas par l'amicale des sapeurs-pompiers au prix de 15,00 € par adulte boissons comprises.

Inscription obligatoire à ce repas à l'avance auprès de Jean-Noël PERRIN.

A partir de 16h00, jeux pour les enfants animés par les membres du conseil municipal.

A partir de 16h00, jeux de quilles pour les adultes (hommes et femmes) organisé par la section locale des anciens combattants).

A partir de 16h30, tirage de la loterie organisée pour les dames.

Toute la soirée, la buvette sera tenue par l'amicale des sapeurs-pompiers.

51. I) Vide-greniers organisé par « La Baladine »

L'arrêté autorisant le Vide-Greniers de "La Baladine" et l'arrêté de circulation pour la rue Antoine Lumière le **dimanche 6 juillet 2014 de 6h00 à 19h00** seront pris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire